

RÈGLEMENT

33-109

SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 2^o, 26^o et 27^o)

PARTIE 1 DÉFINITIONS

1.1. Définitions

Dans le présent règlement, on entend par :

« Formulaire 3 » : le formulaire de demande d'inscription à titre de courtier, de conseiller ou de preneur ferme dans le territoire intéressé;

« Formulaire 4 » : le formulaire de demande d'inscription des personnes physiques utilisé dans le territoire intéressé avant le 21 février 2003 ou, au Québec, avant le 1^{er} janvier 2005;

« numéro de présentation de renseignements à la BDNI » : le numéro unique attribué par la BDNI chaque fois que des renseignements y sont présentés;

« personne physique autorisée » : dans le cas d'une société inscrite ou d'une personne ou société qui demande à s'inscrire, toute personne physique qui n'est pas inscrite pour exercer l'activité de courtier ou de conseiller pour le compte de la société et qui est, selon le cas :

- a) administrateur, associé, membre de la direction ou directeur de succursale de la société;
- b) en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, l'une des personnes physiques suivantes :
 - i) tout administrateur, associé, membre de la direction ou directeur de succursale de la société;
 - ii) toute personne physique qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable d'au moins 10 % des titres avec droit de vote de la société ou qui exerce une emprise sur ceux-ci;

« personne physique inscrite » : les personnes physiques suivantes :

- a) la personne physique qui est inscrite pour exercer l'activité de courtier ou de conseiller pour le compte d'une société inscrite;

b) au Québec, la personne physique qui est inscrite pour agir à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs pour le compte d'une société inscrite;

« société inscrite » : toute personne ou société qui est inscrite à titre de courtier, de conseiller ou de preneur ferme;

« société parrainante » : la personne ou société suivante :

a) dans le cas d'une personne physique inscrite :

i) la société inscrite pour le compte de laquelle elle exerce l'activité de courtier ou de conseiller;

ii) au Québec, la société inscrite pour le compte de laquelle elle agit à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

b) dans le cas d'une personne physique qui demande à s'inscrire :

i) la société inscrite, ou la personne ou société qui demande à devenir une société inscrite, pour le compte de laquelle elle compte exercer l'activité de courtier ou de conseiller;

ii) au Québec, la société inscrite, ou la personne ou société qui demande à devenir une société inscrite, pour le compte de laquelle elle compte agir à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

c) dans le cas d'une personne physique autorisée, la société inscrite pour le compte de laquelle elle agit;

d) dans le cas d'une personne physique autorisée qui agit pour le compte d'une personne ou société qui demande à devenir une société inscrite, cette personne ou société.

1.2. Interprétation

Les expressions utilisées dans le présent règlement et définies par le Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription approuvé par l'arrêté ministériel 2007-04 du 21 juin 2007 ont le sens qui leur est donné dans ce règlement.

PARTIE 2 DEMANDE D'INSCRIPTION

2.1. Inscription d'un courtier, d'un conseiller ou d'un preneur ferme

La personne ou société qui demande à s'inscrire à titre de courtier, de conseiller ou de preneur ferme présente à l'autorité en valeurs mobilières les documents suivants :

a) le Formulaire 3 en format papier;

b) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 à l'égard de chacun de ses établissements autres que le siège, conformément au Règlement 31-102;

c) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 à l'égard de chaque personne physique autorisée qui agit pour son compte et qui n'a pas demandé à devenir une personne physique inscrite en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2, conformément au Règlement 31-102.

2.2. Demande d'inscription d'une personne physique

1) Toute personne physique qui demande à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières présente à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, conformément au Règlement 31-102.

2) Malgré le paragraphe 1, toute personne physique autorisée qui agit pour le compte d'une société inscrite et qui demande à devenir une personne physique inscrite présente à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, conformément au Règlement 31-102.

2.3. Personne inscrite en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises

1) Malgré l'article 2.1, au Manitoba et en Ontario, la personne ou société y étant visé qui est inscrite en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (L.R.O., 1990, c. C.20; C.P.L.M., c. C152) n'est pas tenue de présenter les formulaires suivants :

a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 conformément au paragraphe *b* de l'article 2.1 à l'égard de ses établissements enregistrés dans la BDNI;

b) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 conformément au paragraphe *c* de l'article 2.1 à l'égard d'une personne physique autorisée si la personne ou société présente à l'agent responsable le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2 à l'égard de cette personne physique, conformément au Règlement 31-102.

2) Malgré l'article 2.1 et le paragraphe 1 de l'article 2.2, au Manitoba et en Ontario, la personne physique qui demande à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières et qui est enregistrée dans la BDNI avec sa société parrainante comme personne inscrite en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises présente à l'agent responsable le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, conformément au Règlement 31-102.

PARTIE 3 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE SOCIÉTÉ INSCRITE

3.1. Modification des renseignements contenus dans le Formulaire 3

- 1) La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements contenus dans le Formulaire 3 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard cinq jours ouvrables après la modification.
- 2) Pour l'application du paragraphe 1, l'avis de modification est présenté en format papier au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5.
- 3) Malgré le paragraphe 2, il n'est pas obligatoire de donner avis de la modification au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 si la modification concerne, selon le cas :
 - a) un nouvel administrateur, associé ou membre de la direction de la société inscrite, si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 est présenté à l'égard de cette personne conformément à l'article 2.2 ou 3.3;
 - b) la démission ou la cessation des fonctions d'un administrateur, d'un associé ou d'un membre de la direction de la société inscrite, si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 est présenté à l'égard de cette personne conformément à l'article 4.3 ou 5.2;
 - c) un établissement autre que le siège de la société inscrite, si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 est présenté conformément à l'article 3.2.

3.2. Modification touchant un établissement

- 1) La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières de l'ouverture de tout établissement autre que le siège en présentant, conformément au Règlement 31-102, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 au plus tard cinq jours ouvrables après l'ouverture.
- 2) La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 en présentant, conformément au Règlement 31-102, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 au plus tard cinq jours ouvrables après la modification.

3.3. Ajout d'une personne physique autorisée

La société inscrite présente à l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 à l'égard de toute personne physique autorisée au plus tard vingt jours ouvrables après la date d'entrée en fonction de cette personne.

3.4. Modification d'autres renseignements concernant l'inscription

La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières de tout changement de vérificateur ou de la date de clôture de l'exercice au plus tard cinq jours ouvrables après le changement.

PARTIE 4

MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE PERSONNE

PHYSIQUE INSCRITE

4.1. Modification des renseignements contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4

- 1) La personne physique inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, de toute modification des renseignements contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard cinq jours ouvrables après la modification.
- 2) Malgré le paragraphe 1, la personne physique inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, de toute modification des renseignements contenus à la rubrique 11 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard 10 jours ouvrables après la modification.
- 3) Malgré le paragraphe 1, la personne physique inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, de toute modification des renseignements contenus à la rubrique 3 ou 4 ou au paragraphe 1 de la rubrique 8 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard 20 jours ouvrables après la modification.

4.2. Demande de modification ou de radiation d'une catégorie d'inscription

La personne physique inscrite qui demande la modification ou la radiation d'une catégorie d'inscription présente à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, conformément au Règlement 31-102.

4.3. Cessation de relation

La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières qu'une personne physique inscrite a cessé d'agir pour son compte en présentant, conformément au Règlement 31-102, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 dans les cinq jours ouvrables de cette cessation.

PARTIE 5 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE PERSONNE PHYSIQUE AUTORISÉE

5.1. Modification des renseignements contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4

- 1) La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, de toute modification des renseignements concernant une personne physique autorisée contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard cinq jours ouvrables après la modification.

- 2) Malgré le paragraphe 1, la société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, de toute modification des renseignements concernant une personne physique autorisée contenus à la rubrique 11 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard 10 jours ouvrables après la modification.
- 3) Malgré le paragraphe 1, la société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières, conformément au Règlement 31-102, de toute modification des renseignements concernant une personne physique autorisée contenus à la rubrique 3 ou 4 ou au paragraphe 1 de la rubrique 8 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou modifiés en vertu du présent paragraphe au plus tard 20 jours ouvrables après la modification.
- 4) Malgré le paragraphe 1, la société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements concernant une catégorie d'inscription d'une personne physique autorisée contenus à la rubrique 6 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 en présentant, conformément au Règlement 31-102, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2 au plus tard cinq jours ouvrables après la modification.
- 5) Malgré les paragraphes 1 à 4, la société inscrite n'est pas tenue d'aviser l'autorité en valeurs mobilières de la modification des renseignements visés à ces paragraphes si une autre société l'a déjà fait, conformément au Règlement 31-102 et dans les délais prévus.

5.2. Cessation de relation

La société inscrite avise l'autorité en valeurs mobilières qu'une personne physique autorisée a cessé d'agir pour son compte en présentant, conformément au Règlement 31-102, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 dans les cinq jours ouvrables de cette cessation.

PARTIE 6

DILIGENCE RAISONNABLE ET CONSERVATION DES DOCUMENTS

6.1. Obligations de la société parrainante

- 1) La société parrainante doit, en prenant les moyens nécessaires, veiller à ce que les renseignements suivants soient exacts et complets :
 - a) les renseignements qu'elle présente à l'égard d'une personne physique autorisée;
 - b) les renseignements présentés par une personne physique inscrite ou une personne physique qui demande à s'inscrire et dont cette société est la société parrainante.
- 2) La société parrainante conserve tous les documents qu'elle a utilisés pour remplir l'obligation prévue au paragraphe 1 pendant l'une des périodes suivantes :
 - a) dans le cas d'une personne physique autorisée, sept ans après la date à laquelle elle a cessé d'agir à ce titre;
 - b) dans le cas d'une personne physique inscrite ou d'une personne physique qui demande à

s'inscrire, sept ans après la date à laquelle elle a cessé d'agir à ce titre pour le compte de cette société.

3) Si la personne physique inscrite ou la personne physique qui demande à s'inscrire désigne un mandataire aux fins de signification, la société parrainante conserve l'acte de désignation original signé par la personne pendant la période prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2.

4) La société parrainante qui conserve un document conformément au paragraphe 2 ou 3 relativement à des renseignements présentés à la BDNI y inscrit le numéro de présentation de renseignements à la BDNI.

PARTIE 7 DISPENSE

7.1. Dispense

1) L'autorité en valeurs mobilières peut accorder une dispense de l'application de tout ou partie des dispositions du présent règlement, sous réserve des conditions ou restrictions prévues par la dispense.

2) Malgré le paragraphe 1, en Ontario, seul l'agent responsable peut accorder une telle dispense.

3) Sauf en Ontario, cette dispense est accordée conformément à la loi visée à l'annexe B de la Norme canadienne 14-101, Définitions, adoptée par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0274 du 12 juin 2001, vis-à-vis du territoire intéressé.

PARTIE 8 DISPOSITIONS FINALES

8.1. Au Québec, les dispositions du présent règlement ont préséance sur les dispositions du Titre cinquième du Règlement sur les valeurs mobilières édicté par le décret n° 660-83 du 30 mars 1983 (1983, G.O. 2, 1511) qui lui sont incompatibles.

8.2. Le Règlement 33-109Q sur les renseignements concernant l'inscription approuvé par l'arrêté ministériel n° 2004-06 du 2 décembre 2004 est abrogé.

8.3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE 33-109A1

Avis de cessation de relation

Veillez inscrire les renseignements demandés ci-dessous dans la version électronique du formulaire qui se trouve sur le site Web de la BDNI (www.nrd.ca). Si le déposant BDNI souhaite se prévaloir de la dispense pour difficultés temporaires prévue par le Règlement 31-102, il doit envoyer le présent formulaire à l'agent responsable en format papier.

1. Personne physique

Nom : _____

Numéro BDNI : _____

2. Établissement

Adresse : _____

Numéro BDNI : _____

3. Cessation de relation

Date d'effet : _____

Indiquer si la personne :

- a été congédiée pour un motif déterminé _____
- a été congédiée alors que son dossier était en règle _____
- a démissionné alors que son dossier était en règle _____
- est décédée _____

Donner les renseignements suivants :

- plaintes non réglées des clients :
- mesures disciplinaires internes :

- restrictions imposées pour manquement aux exigences réglementaires :
- obligations financières de la personne à l'endroit de ses clients :

Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières énoncées ci-après et utilisées par elles en vue de l'application de certaines dispositions des lois sur les valeurs mobilières des territoires suivants : Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Nunavut, Manitoba, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest et Yukon.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels aux autorités en valeurs mobilières des territoires dans lesquels ces renseignements sont déposés, aux adresses et aux numéros de téléphone figurant à l'Appendice « A ».

Mise en garde

Commet une infraction quiconque présente des renseignements qui, au moment et eu égard aux circonstances de leur présentation, sont faux ou trompeurs sur un point important.

ATTESTATIONS

L'attestation ci-dessous doit être utilisée lorsque vous présentez le présent formulaire en format BDNI.

Je présente ces renseignements en ma qualité de mandataire du déposant BDNI. En cochant cette case, j'atteste que toutes les déclarations de fait contenues dans ces renseignements m'ont été communiquées par le déposant BDNI.

L'attestation ci-dessous doit être utilisée lorsque vous présentez le présent formulaire en format papier.

Je, soussigné(e), atteste que j'ai lu et compris les renseignements demandés et la mise en garde énoncée au présent avis et que tous les faits déclarés dans le présent formulaire sont véridiques.

Signature du membre de la direction ou de l'associé autorisé

Date

Nom de la société

Appendice « A »
Collecte et utilisation de renseignements personnels

Coordonnées

Alberta

Alberta Securities Commission,
4th Floor, 300 B 5th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 3C4
Attention : Information Officer
Téléphone : (403) 297-6454

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1L2
Attention : Freedom of Information Officer
Téléphone : (604) 899-6500 ou (800) 373-6393
(en C.-B.)

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
400, avenue St-Mary, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Attention : Director - Legal
Téléphone : (204) 945-4508

Nouveau-Brunswick

New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, New Brunswick E2L 2J2
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Attention: Director Market Regulation
Directeur de la rélementation du marché
Téléphone : (506) 658-3021

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities Commission of Newfoundland
and Labrador
P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's, Newfoundland A1B 4J6
Attention : Director of Securities
Téléphone : (709) 729-4189

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
2nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
P.O. Box 458
Halifax, Nova Scotia B3J 3J9
Attention : FOI Officer
Téléphone : (902) 424-7768

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
Attention : Deputy Registrar of Securities
Téléphone : (867) 920-8984

Nunavut

Legal Registries Division
Department of Justice
Government of Nunavut
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, Nunavut X0A 0H0
Attention : Deputy Registrar of Securities
Téléphone : (867) 975-6190

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Suite 1903, C. P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Attention : FOI Coordinator
Téléphone : (416) 593-8314

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry
Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and
Insurance Services Division
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island C1A 7N8
Attention : Deputy Registrar of Securities
Téléphone : (902) 368-4569

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
À l'attention du responsable
de l'accès à l'information
Téléphone : (514) 395-0337 ou
(877) 525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission
800 B1920 Broad Street
Regina, Saskatchewan S4P 3V7
Attention : Director
Téléphone : (306) 787-5842

Yukon

Department of Community Services Yukon
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6
Attention : Registrar of Securities

Téléphone : (867) 667-5225

ANNEXE 33-109A2

Modification ou abandon de catégories d'inscription

Veillez inscrire les renseignements demandés ci-dessous dans la version électronique du formulaire qui se trouve sur le site Web de la BDNI (www.nrd.ca). Si le déposant BDNI souhaite se prévaloir de la dispense pour difficultés temporaires prévue par le Règlement 31-102, il doit envoyer le présent formulaire à l'agent responsable en format papier.

1. Personne physique

Nom : _____

Numéro BDNI : _____

2. Catégories d'inscription

Indiquer les catégories d'inscription ajoutées ou retirées :

3. Renseignements sur l'abandon d'une catégorie

Si la personne abandonne une catégorie d'inscription, donner les renseignements suivants :

plaintes non réglées de clients :

mesures disciplinaires internes :

restrictions imposées pour manquement aux exigences réglementaires au cours de son emploi au sein de la société :

obligations financières à l'endroit de ses clients :

Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières énoncées ci-après et utilisés par elles en vue de l'application de certaines dispositions des lois sur les valeurs mobilières des territoires suivants : Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Nunavut, Manitoba, Ontario, Québec,

Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest et Yukon.

En présentant cette information, vous consentez à ce que l'autorité en valeurs mobilières qui la reçoit recueille ces renseignements personnels, les dossiers judiciaires, les dossiers émanant d'autres autorités de réglementation publiques ou non publiques ou d'organismes d'autoréglementation, les dossiers de crédit et les relevés d'emploi qui se rapportent à vous et qui lui sont nécessaires, dans le cadre de son examen, pour vérifier, en vertu de ses pouvoirs, que vous demeurez admissible à l'inscription, s'il y a lieu, pendant la durée de votre inscription ou de votre agrément. L'autorité en valeurs mobilières peut recueillir les renseignements notamment auprès d'organismes publics et privés, de personnes physiques et morales, ainsi que d'autres organismes.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels aux autorités en valeurs mobilières des territoires dans lesquels ces renseignements sont déposés, aux adresses et aux numéros de téléphone figurant à l'Appendice « A ».

Mise en garde

Commet une infraction quiconque présente des renseignements qui, au moment et eu égard aux circonstances de leur présentation, sont faux ou trompeurs sur un point important.

ATTESTATIONS

L'attestation ci-dessous doit être utilisée lorsque vous présentez le présent formulaire en format BDNI.

Je présente ces renseignements en ma qualité de mandataire de la personne physique visée par cette demande. En cochant cette case, j'atteste que tous les faits déclarés dans ces renseignements m'ont été communiqués par cette personne.

Les deux attestations ci-dessous doivent être utilisées lorsque vous présentez le présent formulaire en format papier.

Je, soussigné(e), atteste que j'ai lu et compris les renseignements demandés et la mise en garde énoncée au présent avis et que tous les faits déclarés dans le présent formulaire sont véridiques.

Signature du demandeur ou de la personne physique autorisée

Date

Je, soussigné(e), atteste au nom de la société parrainante que la personne physique sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée. J'atteste que j'ai discuté des renseignements demandés dans le présent formulaire avec la personne, ou qu'un directeur de succursale ou un autre membre de la direction ou associé l'a fait, et je suis convaincu(e) qu'elle les comprend parfaitement.

Signature du membre de la direction ou de l'associé autorisé

Date

Nom de la société

APPENDICE « A »	
Collecte et utilisation de renseignements personnels	
Coordonnées	
Alberta Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 B 5th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 3C4 Attention : Information Officer Téléphone : (403) 297-6454	Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver, British Columbia V7Y 1L2 Attention : Freedom of Information Officer Téléphone : (604) 899-6500 or (800) 373-6393 (en C.-B.)
Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Attention : Director - Legal Téléphone : (204) 945-4508	Nouveau-Brunswick New Brunswick Securities Commission 85 Charlotte Street, Suite 300 Saint John, New Brunswick E2L 2J2 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 Attention: Director Market Regulation Directeur de la rélémentation du marché Téléphone : (506) 658-3021
Terre-Neuve-et-Labrador Securities Commission of Newfoundland and Labrador P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's, Newfoundland A1B 4J6 Attention : Director of Securities Téléphone : (709) 729-4189	Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission 2 nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458 Halifax, Nova Scotia B3J 3J9 Attention : FOI Officer Téléphone : (902) 424-7768
Territoires du Nord-Ouest Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Registrar of Securities Téléphone : (867) 920-8984	Nunavut Legal Registries Division Department of Justice Government of Nunavut P.O. Box 1000 Station 570 Iqaluit, Nunavut X0A 0H0 Attention : Deputy Registrar of Securities Téléphone : (867) 975-6190
Ontario Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, rue Queen Ouest Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : (416) 593-8314	Île-du-Prince-Édouard Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown, Prince Edward Island C1A 7N8 Attention : Deputy Registrar of Securities Téléphone : (902) 368-4569

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria

C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
À l'attention du responsable
de l'accès à l'information
Téléphone : (514) 395-0337 ou
(877) 525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission
800 B1920 Broad Street
Regina, Saskatchewan S4P 3V7
Attention : Director
Téléphone : (306) 787-5842

Yukon

Department of Community Services Yukon
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6
Attention : Registrar of Securities
Téléphone : (867) 667-5225

ANNEXE 33-109A3

Établissements autres que le siège

Veillez inscrire les renseignements demandés ci-dessous dans la version électronique du formulaire qui se trouve sur le site Web de la BDNI (www.nrd.ca). Si le déposant BDNI souhaite se prévaloir de la dispense pour difficultés temporaires prévue par le Règlement 31-102, il doit envoyer le présent formulaire à l'agent responsable en format papier.

Veillez cocher une case :

Formulaire présenté pour aviser l'agent responsable de l'ouverture d'un établissement. Remplir le formulaire au complet.

Formulaire présenté pour aviser l'agent responsable de la fermeture d'un établissement. Remplir le formulaire au complet.

Formulaire présenté pour aviser l'agent responsable de la modification des renseignements sur un établissement présentés antérieurement. Remplir le formulaire au complet et décrire les renseignements modifiés (par exemple, « numéro de téléphone » ou « type d'établissement ») :

1. Type d'établissements

_____ succursale

_____ sous-succursale

2. Superviseur ou directeur de succursale

Numéro BDNI du superviseur ou du directeur de succursale désigné :

Nom du superviseur ou du directeur de succursale désigné :

3. Renseignements sur l'établissement

Adresse d'affaires : _____

N^o de téléphone : () _____

N^o de télécopieur : () _____

Adresse postale (si différente de l'adresse d'affaires) :

Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières énoncées ci-après et utilisés par elles en vue de l'application de certaines dispositions des lois sur les valeurs mobilières des territoires suivants : Alberta, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Nunavut, Manitoba, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest et Yukon.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels aux autorités en valeurs mobilières des territoires dans lesquels ces renseignements sont déposés, aux adresses et aux numéros de téléphone figurant à l'Appendice « A ».

Mise en garde

Commet une infraction quiconque présente des renseignements qui, au moment et eu égard aux circonstances de leur présentation, sont faux ou trompeurs sur un point important.

ATTESTATIONS

L'attestation ci-dessous doit être utilisée lorsque vous présentez le présent formulaire en format BDNI.

Je présente ces renseignements en ma qualité de mandataire du déposant BDNI. En cochant cette case, j'atteste que toutes les déclarations de fait contenues dans ces renseignements m'ont été communiquées par le déposant BDNI.

L'attestation ci-dessous doit être utilisée lorsque vous présentez le présent formulaire en format papier.

Je, soussigné(e), atteste que j'ai lu et compris les renseignements demandés et la mise en garde énoncée au présent avis et que tous les faits déclarés dans le présent formulaire sont véridiques.

Signature du membre de la direction ou de l'associé autorisé

Date

Nom de la société

APPENDICE « A »
Collecte et utilisation de renseignements personnels

Coordonnées

<p>Alberta Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 B 5th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 3C4 Attention : Information Officer Téléphone : (403) 297-6454</p>	<p>Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver, British Columbia V7Y 1L2 Attention : Freedom of Information Officer Téléphone : (604) 899-6500 or (800) 373-6393 (en C.-B.)</p>
<p>Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Attention : Director - Legal Téléphone : (204) 945-4508</p>	<p>Nouveau-Brunswick New Brunswick Securities Commission 85 Charlotte Street, Suite 300 Saint John, New Brunswick E2L 2J2 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 Attention: Director Market Regulation Directeur de la rélementation du marché Téléphone : (506) 658-3021</p>
<p>Terre-Neuve-et-Labrador Securities Commission of Newfoundland and Labrador P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's, Newfoundland A1B 4J6 Attention : Director of Securities Téléphone : (709) 729-4189</p>	<p>Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458 Halifax, Nova Scotia B3J 3J9 Attention : FOI Officer Téléphone : (902) 424-7768</p>
<p>Territoires du Nord-Ouest Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Registrar of Securities Téléphone : (867) 920-8984</p>	<p>Nunavut Legal Registries Division Department of Justice Government of Nunavut P.O. Box 1000 Station 570 Iqaluit, Nunavut X0A 0H0 Attention : Deputy Registrar of Securities Téléphone : (867) 975-6190</p>
<p>Ontario Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, rue Queen Ouest Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : (416) 593-8314</p>	<p>Île-du-Prince-Édouard Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000 Charlottetown, Prince Edward Island C1A 7N8 Attention : Deputy Registrar of Securities Téléphone : (902) 368-4569</p>
<p>Québec Autorité des marchés financiers 800, square Victoria C.P. 246, 22^e étage Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone : (514) 395-0337 ou (877) 525-0337 (au Québec)</p>	<p>Saskatchewan Saskatchewan Financial Services Commission 800 B1920 Broad Street Regina, Saskatchewan S4P 3V7 Attention : Director Téléphone : (306) 787-5842</p>

(011) 525-0557 (du Québec)

Yukon

Department of Community Services Yukon

P.O. Box 2703

Whitehorse, Yukon Y1A 2C6

Attention : Registrar of Securities

Téléphone : (867) 667-5225

ANNEXE 33-109A4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

ANNEXE 33-109A4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

PRÉSENTATION DE RENSEIGNEMENTS À LA BDNI

Veillez inscrire les renseignements demandés ci-dessous dans la version électronique du formulaire qui se trouve sur le site Web de la BDNI (www.nrd.ca). Si le déposant BDNI souhaite se prévaloir de la dispense pour difficultés temporaires prévue par le Règlement 31-102, il doit envoyer le présent formulaire à l'agent responsable en format papier.

MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER LE FORMULAIRE EN FORMAT PAPIER

1. Ce formulaire doit être rempli par la personne physique qui souhaite s'inscrire auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme d'autoréglementation ou par la personne physique autorisée au service d'une société inscrite ou qui demande à s'inscrire.
2. Ce formulaire doit également être rempli par le propriétaire unique qui présente une demande d'inscription à titre de courtier, de conseiller ou de preneur ferme à une autorité en valeurs mobilières.
3. Le défaut de répondre à toutes les questions pertinentes peut occasionner un retard dans le traitement des renseignements présentés à la BDNI.
4. Les renseignements doivent être lisibles.
5. Pour remplir le formulaire, la personne physique devrait consulter le membre de la direction autorisé de sa société parrainante ou un conseiller juridique.
6. Le nombre de formulaires originaux dûment signés qui doivent être présentés auprès de l'organisme d'autoréglementation, de l'autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme similaire varie d'une province à l'autre. En cas de doute, consultez le service d'inscription de l'organisme d'autoréglementation, l'autorité en valeurs mobilières ou l'organisme similaire auquel vous présentez votre demande.

Rubrique 1 – Nom

1. Nom officiel

Nom de famille

Prénom

Deuxième prénom
(le cas échéant)

Troisième prénom
(le cas échéant)

2. Autres noms

Utilisez-vous un autre nom que celui indiqué ci-dessus ou avez-vous déjà été connu sous un autre nom? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'Appendice « A ».

Rubrique 2 – Adresse domiciliaire

Adresse actuelle

Indiquez toutes les adresses domiciliaires des 10 dernières années, y compris celles à l'étranger.

Adresse domiciliaire : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

N° de téléphone : () _____ Demeure à cette adresse depuis : _____ (AAAA/MM)

Si vous demeurez à cette adresse depuis moins de 10 ans, veuillez remplir l'appendice « B ».

Rubrique 3 – Renseignements personnels

Description de la personne

Date de naissance : _____
(AAAA/MM/JJ)

Lieu de naissance : _____
(ville, province, territoire ou État, pays)

Sexe : Féminin
Masculin

Couleur des yeux :

Couleur des cheveux :

Taille : unités impériales : _____ OU unités métriques : _____

Poids : unités impériales : _____ OU unités métriques : _____

Rubrique 4 – Citoyenneté

Renseignements sur la citoyenneté

Quelle est votre citoyenneté?

Canadienne

Autre, précisez : _____

Si vous êtes citoyen d'un pays autre que le Canada, remplissez la section suivante. Vous ne devez fournir ces renseignements que sur une seule citoyenneté.

N° de passeport : _____ Pays de citoyenneté : _____

Date d'émission : _____
(AAAA/MM/JJ)

Lieu d'émission : _____
(ville, province, territoire ou État, pays)

Rubrique 5 – Territoires d'inscription

Territoires

Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque province ou territoire dans lequel vous déposez une demande.

Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque province ou territoire dans lequel vous déposez une demande :

Alberta
Colombie-Britannique
Manitoba
Nouveau-Brunswick
Terre-Neuve-et-Labrador

Territoires du Nord-Ouest
Nouvelle-Écosse
Nunavut
Ontario

Île-du-Prince-Édouard
Québec
Saskatchewan
Territoire du Yukon

Rubrique 6 – Catégories d'inscription

Catégories

Indiquez, en cochant la case appropriée à l'appendice « C », chaque catégorie d'inscription pour laquelle vous présentez le formulaire. Si vous êtes une personne physique autorisée et que vous ne présentez pas de demande d'inscription, indiquez chaque catégorie qui décrit le poste que vous occupez au sein de votre société parrainante.

Rubrique 7 – Domicile élu et mandataire aux fins de signification

1. Domicile élu

Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous agissez à titre de personne physique inscrite ou autorisée ou demandez à le devenir. Une case postale ne constitue pas un domicile élu acceptable. Veuillez remplir l'appendice « D » pour chaque domicile élu supplémentaire que vous indiquez.

Domicile élu : _____
(numéro, rue, ville, province ou territoire, code postal)

Numéro de téléphone : () _____

Numéro de télécopieur : () _____

Adresse électronique : _____

2. Mandataire aux fins de signification

Si vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous. Le domicile élu indiqué dans la section précédente doit être celui du mandataire désigné ci-dessous.

Nom du mandataire : _____

Personne-ressource : _____

Nom de famille

Prénom

Rubrique 8 – Compétences

1. Renseignements sur les cours ou les examens

Veuillez indiquer à l'appendice « E » les cours et les examens que vous avez réussis ou dont vous avez été dispensé.

Si vous n'êtes pas tenu de remplir les exigences relatives aux cours ou aux examens en vertu de la législation en valeurs mobilières ou des règlements d'un organisme d'autorégulation, vous n'avez pas à remplir cette section.

2. Numéros d'étudiant

Indiquez vos numéros d'étudiant ci-dessous :

Indiquez vos numéros d'étudiant ci-dessous :

Institut canadien des valeurs mobilières (ICVM) : _____

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) : _____

Institut des banquiers canadiens (IBC) : _____

Association for Investment Management and Research (AIMR) : _____

Association canadienne des conseillers en assurance et en finance : _____

3. Refus de dispense

Une autorité en valeurs mobilières ou un organisme d'autoréglementation vous a-t-il déjà refusé une dispense d'un cours, d'un examen ou d'une exigence en matière d'expérience? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'appendice « F ».

Rubrique 9 – Établissement d'emploi

Établissement d'emploi

Veillez fournir les renseignements sur l'établissement de votre société parrainante où vous projetez de travailler. Si vous projetez de travailler à plus d'une adresse, veuillez fournir les renseignements sur l'établissement où vous exercerez principalement vos activités.

Numéro BDNI : _____

Adresse d'affaires : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

Numéro de téléphone : () _____ Numéro de télécopieur : () _____

Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que l'adresse d'affaires indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous.

Adresse postale : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)

Rubrique 10 – Emploi actuel

Renseignements sur l'emploi

Veillez fournir à l'appendice « G » les renseignements demandés sur vos activités professionnelles actuelles, y compris auprès de votre société parrainante.

Cochez cette case si vous n'êtes pas tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de fournir ces renseignements.

Rubrique 11 – Emplois précédents

Renseignements sur l'emploi

Veillez fournir à l'appendice « H » les renseignements demandés sur vos activités professionnelles au cours des 10 années précédant la date de la présente demande, y compris les périodes de travail à votre compte ou de chômage. N'indiquez pas les emplois d'été durant lesquels vous étiez étudiant à temps plein.

De plus, veuillez fournir les renseignements demandés sur vos activités professionnelles en matière de valeurs mobilières et de contrats à terme boursiers (y compris les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options sur contrats à terme sur marchandises) au cours des 10 dernières années et auparavant.

Cochez cette case si vous n'êtes pas tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de fournir ces renseignements.

Cochez cette case si les renseignements demandés dans cette section sont fournis à la rubrique 10.

Rubrique 12 – Démissions et congédiements

Renseignements sur les démissions et les congédiements

Avez-vous déjà démissionné ou été congédié à la suite d'allégations, faites par un client, une société parrainante, un organisme d'autoréglementation, une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation, selon lesquelles vous auriez :

- a) commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme de conduite du secteur en matière d'investissement?
Oui Non
- b) manqué à vos obligations de supervision conformément aux lois, aux règlements, aux règles ou aux normes de conduite du secteur en matière d'investissement? Oui Non
- c) commis une fraude ou un détournement de biens? Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions ci-dessus, veuillez remplir l'appendice « I ».

Rubrique 13 – Renseignements à l'attention des organismes de réglementation

1. Autorités en valeurs mobilières

- a) À l'exception de votre inscription auprès de la BDNI sous le numéro que vous utilisez pour présenter cette demande, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été inscrit comme courtier ou conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme boursiers (y compris en contrats à terme standardisés sur marchandises et en options sur contrats à terme sur marchandises) dans une province, un territoire, un État ou un pays? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 1 a) de l'appendice « J ».

- b) Êtes-vous actuellement, ou avez-vous déjà été associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des droits de vote afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation d'une société inscrite comme courtier ou conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme boursiers (y compris en contrats à terme standardisés sur marchandises et en options sur contrats à terme sur marchandises) dans une province, un territoire, un État ou un pays? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 1 b) de l'appendice « J ».

- c) L'inscription comme courtier ou conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme boursiers (y compris en contrats à terme standardisés sur marchandises et en options sur contrats à terme sur marchandises) vous a-t-elle déjà été refusée ou a-t-elle déjà été refusée à une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation dans une province, un territoire, un État ou un pays? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 1 c) de l'appendice « J ».

- d) A-t-on déjà refusé de vous accorder une dispense d'inscription prévue par la législation en valeurs mobilières ou la législation régissant les contrats à terme boursiers (y compris les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options sur contrats à terme sur marchandises) d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays, ou a-t-on déjà refusé d'accorder une telle dispense à une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 1 d) de l'appendice « J ».

- e) Avez-vous déjà fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou de mise en circulation, d'une ordonnance de suspension ou de cessation de vos activités, ou encore de mesures disciplinaires en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation régissant les contrats à terme boursiers (y compris les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options sur contrats à terme sur marchandises) d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays; ou une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation a-t-elle déjà fait l'objet d'une telle interdiction ou ordonnance? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 1 e) de l'appendice « J ».

2. Organismes d'autoréglementation

- a) Avez-vous déjà, ou une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation a-t-elle déjà été membre d'une Bourse ou de tout autre organisme d'autoréglementation d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 2 a) de l'appendice « J ».

- b) A-t-on déjà refusé de vous inscrire ou d'inscrire une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation, à titre de membre d'une Bourse ou de tout autre organisme d'autoréglementation d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 2 b) de l'appendice « J ».

- c) Avez-vous déjà, ou une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation a-t-elle déjà fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion, de suspension ou de cessation d'activités ou de mesures disciplinaires prises par une Bourse ou tout autre organisme d'autoréglementation d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 2 c) de l'appendice « J ».

3. Autres organismes de réglementation

a) Vous a-t-on déjà accordé une inscription ou une autorisation pour agir auprès du public à un autre titre que ceux de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme boursiers (y compris en contrats à terme standardisés sur marchandises et en options sur contrats à terme sur marchandises) dans une province, un territoire, un État ou un pays, ou a-t-on déjà accordé une telle inscription ou autorisation à une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 3 a) de l'appendice « J ».

b) Vous a-t-on déjà refusé une inscription ou une autorisation pour agir auprès du public à un autre titre que ceux de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme boursiers (y compris en contrats à terme standardisés sur marchandises et en options sur contrats à terme sur marchandises) dans une province, un territoire, un État ou un pays, ou a-t-on déjà refusé une telle inscription ou autorisation à une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 3 b) de l'appendice « J ».

c) Avez-vous déjà fait l'objet d'une ordonnance de suspension ou de cessation d'activités ou encore de mesures disciplinaires en vertu d'une loi régissant les relations avec le public à un autre titre que ceux de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme boursiers (y compris en contrats à terme standardisés sur marchandises et en options sur contrats à terme sur marchandises) dans une province, un territoire, un État ou un pays, ou est-ce qu'une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation a déjà fait l'objet d'une telle mesure? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section 3 c) de l'appendice « J ».

Rubrique 14 – Renseignements sur les infractions criminelles

Infractions criminelles, provinciales et territoriales

En ce qui a trait aux questions b) et d) ci-dessous, si votre société ou vous-même avez plaidé coupable ou été déclaré coupable d'une infraction, vous devez le signaler même si une absolution inconditionnelle ou conditionnelle a été prononcée. Vous n'êtes tenu de divulguer aucune infraction pour laquelle la réhabilitation a été octroyée en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada), à moins que cette réhabilitation n'ait été révoquée. Vous n'êtes pas tenu de divulguer les infractions au Code de la route.

a) Y a-t-il actuellement une accusation en instance contre vous relativement à une infraction? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section a) de l'appendice « K ».

b) Depuis l'âge de 18 ans, avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction, plaidé coupable pour une infraction ou omis de contester votre culpabilité? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section b) de l'appendice « K ».

c) A-t-on déjà porté contre vous, ou contre une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous êtes ou étiez, au moment des faits, associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation, des accusations d'infraction? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section c) de l'appendice « K ».

d) Est-ce qu'une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) a déjà été déclarée coupable d'une infraction, plaidé coupable pour une infraction ou omis de contester sa culpabilité lorsque vous en étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section d) de l'appendice « K ».

Rubrique 15 – Renseignements sur les poursuites civiles

Poursuites civiles actuelles et passées

a) Avez-vous, ou une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation, déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile pour fraude, vol, tromperie, fausses déclarations ou conduite similaire? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section a) de l'appendice « L ».

b) À l'exception des renseignements divulgués à la rubrique 15 a), étiez-vous, au moment des événements qui ont donné lieu à la poursuite civile, associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation d'une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) défenderesse ou intimée dans une poursuite civile pour fraude, vol, tromperie, fausses déclarations ou conduite similaire? Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la section b) de l'appendice « L ».

Rubrique 16 – Renseignements sur la situation financière

1. Faillite

Avez-vous déjà, ou une société (autre que votre société parrainante ou une société qui est ou a été inscrite dans un territoire canadien et qui est indiquée à la rubrique 13 1) b)) dont vous étiez associé, administrateur, membre de la direction ou détenteur de titres avec droit de vote représentant plus de 10 % des votes afférents à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation a-t-elle déjà :

a) fait l'objet d'une requête de mise en faillite ou fait une cession volontaire relativement à une faillite? Oui Non

b) fait une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité? Oui Non

c) fait l'objet de poursuites en vertu d'une loi sur la liquidation, la dissolution ou les arrangements avec les créanciers? Oui Non

d) fait l'objet de poursuites, intenté des poursuites ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers (y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic, par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par l'agent responsable pour prendre possession de vos biens)? Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions ci-dessus, veuillez remplir la section 1 de l'appendice « M ».

2. Dettes

